



Brevet d'invention délivré pour la Suisse et le Liechtenstein
Traité sur les brevets, du 22 décembre 1978, entre la Suisse et le Liechtenstein

⑫ **FASCICULE DU BREVET** A5

⑳ Numéro de la demande: 7117/80

㉒ Date de dépôt: 23.09.1980

㉔ Brevet délivré le: 13.12.1985

④⑤ Fascicule du brevet
publié le: 13.12.1985

⑦③ Titulaire(s):
Lasag AG, Thun

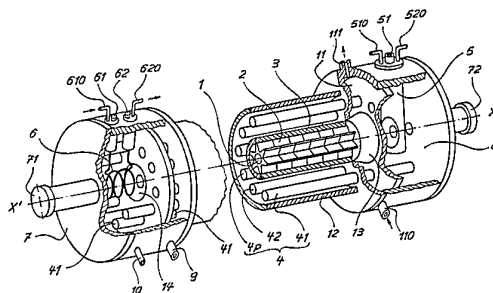
⑦② Inventeur(s):
Scheuter, Karl-Georg, Oberhofen am Thunersee

⑦④ Mandataire:
SMH Société Suisse de Microélectronique et
d'Horlogerie S.A., Biel/Bienne

⑤④ **Tube à gaz à décharge pour émission laser de puissance à très haute stabilité.**

⑤⑦ Le tube comprend une chambre d'ionisation (1) formée d'un élément tubulaire muni d'une ouverture centrale circulaire. Un circuit de refroidissement est constitué par un échangeur de chaleur (2) disposé sur la paroi externe de la chambre d'ionisation. Une enveloppe interne (3) contient la chambre d'ionisation et permet en fonctionnement la circulation d'un fluide caloporteur entre l'enveloppe interne et la paroi externe de la chambre d'ionisation. Un circuit de recirculation (4) du gaz est constitué par une pluralité de circuits de recirculation élémentaires (41, 42, 4p) présentant chacun une résistance à l'écoulement du gaz supérieure à celle de la chambre d'ionisation (1). Une anode (5) à haute stabilité spatiale de densité de courant permet la transmission du rayonnement laser.

Application au laser à argon.



REVENDEICATIONS

1. Tube à gaz à décharge à haute densité de courant pour émission laser à très haute stabilité d'émission comprenant une chambre d'ionisation formée d'un élément tubulaire muni d'une ouverture centrale circulaire, comportant

— un circuit de refroidissement constitué par un circuit échangeur de chaleur disposé sur la paroi externe de la chambre d'ionisation, et constitué par des ailettes de refroidissement,

— une enveloppe interne contenant ladite chambre d'ionisation, ladite enveloppe interne permettant, en fonctionnement, la circulation d'un fluide caloporteur entre ladite enveloppe interne et la paroi externe de la chambre d'ionisation,

— un circuit de recirculation du gaz constitué d'une pluralité de circuits de recirculation élémentaires présentant chacun une résistance à l'écoulement du gaz supérieure à celle de la chambre d'ionisation,

— une anode à haute stabilité de densité de courant permettant la transmission du rayonnement laser, caractérisé en ce que

— l'élément tubulaire constituant la chambre d'ionisation étant constitué par un empilement jointif d'éléments métalliques concentriques en forme de disque munis d'une ouverture centrale circulaire, les ailettes de refroidissement sont formées au niveau de chaque élément constitutif de la chambre d'ionisation par une pluralité d'éminences radiales de chaque élément, et en ce que

— les circuits de recirculation élémentaires s'étendent à l'extérieur de l'enveloppe interne.

2. Tube à gaz à décharge selon la revendication 1, caractérisé en ce que lesdites éminences de chaque élément sont distribuées, par rapport à un plan de référence selon un même motif, sur la périphérie de chaque disque constituant chaque élément, les éminences de deux éléments consécutifs formant ledit empilement jointif étant alignées de manière à former sur la surface externe de ladite chambre d'ionisation une pluralité d'ailettes distribuées chacune selon une génératrice dudit empilement.

3. Tube à gaz à décharge selon la revendication 1, caractérisé en ce que chaque élément comporte en outre sur chacune de ses faces d'empilement au moins un joint d'étanchéité annulaire.

4. Tube à gaz à décharge selon la revendication 3, caractérisé en ce que chaque élément comporte au niveau de chaque ouverture centrale un redent formant cache et préservant chaque joint d'étanchéité de l'exposition au rayonnement ultraviolet et au plasma de décharge.

5. Tube à gaz à décharge selon la revendication 1, caractérisé en ce que chaque élément comporte sur une de ses faces d'empilement au moins deux joints d'étanchéité annulaires concentriques.

6. Tube à gaz à décharge selon l'une des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que chaque élément est constitué par un alliage des métaux compris dans le groupe aluminium, magnésium, silicium, chaque élément comportant une couche isolante d'alumine.

7. Tube à gaz à décharge selon la revendication 1, caractérisé en ce que les circuits de recirculation élémentaires sont constitués chacun par au moins un tube de section inférieure à la section de la chambre d'ionisation.

8. Tube à gaz à décharge selon la revendication 7, caractérisé en ce que la section s de chaque tube est voisine de $\frac{S}{p}$ où S est la section de la chambre d'ionisation et p le nombre de circuits de recirculation élémentaires.

9. Tube à gaz à décharge selon les revendications 7 et 8, caractérisé en ce que les circuits de recirculation élémentaires sont constitués par deux tubes en chicane, chacun des tubes ayant une longueur supérieure à la demi-longueur de la chambre d'ionisation.

10. Tube à gaz à décharge selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'anode à haute stabilité de densité de courant permettant la transmission du rayonnement laser est constituée par un élément conducteur présentant par rapport à l'axe de symétrie longitudinal

de la chambre d'ionisation une structure effilée de révolution, la partie acérée de la structure effilée étant dirigée vers la cathode du tube à décharge, l'élément conducteur comportant en outre, au voisinage de l'intersection de l'axe de symétrie longitudinal de la chambre d'ionisation, une ouverture permettant la transmission du rayonnement laser.

11. Tube à gaz à décharge selon la revendication 10, caractérisé en ce que l'élément conducteur est constitué par un cylindre métallique dans lequel est ménagée une cavité, la cavité étant formée dans le cylindre selon un cône d'axe de symétrie de révolution confondu avec l'axe de symétrie longitudinal de la chambre d'ionisation, ladite structure effilée et la partie acérée de celle-ci étant constituées par l'arête vive, intersection de la surface latérale du cylindre et du cône, l'extrémité conique de la cavité étant prolongée par une ouverture sensiblement cylindrique permettant le passage du rayonnement laser.

12. Tube à gaz à décharge selon la revendication 11, caractérisé en ce que l'élément conducteur est constitué par du cuivre pur.

13. Tube à gaz à décharge selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'élément tubulaire constituant la chambre d'ionisation comporte à chaque extrémité de celle-ci un élément d'adaptation entre la chambre d'ionisation, la chambre d'anode et la chambre de cathode.

14. Tube à gaz à décharge selon la revendication 13, caractérisé en ce que chaque élément d'adaptation est constitué par une pièce sensiblement conique d'axe longitudinal confondu avec l'axe longitudinal de la chambre d'ionisation, chaque pièce comportant un alésage interne central évasé de révolution autour de l'axe longitudinal de la pièce, la plus grande ouverture de chaque alésage central étant en vis-à-vis de l'anode et de la cathode du tube respectivement.

La présente invention est relative à un tube à gaz à décharge pour émission laser de puissance à très haute stabilité.

Les dispositifs d'émission laser de puissance continue ou pulsée dans le spectre visible et ultraviolet sont le plus souvent actuellement des dispositifs dans lequel le milieu d'amplification laser est constitué par un gaz ionisé tel que l'argon Ar^{++} . De tels dispositifs sont caractérisés du point de vue de leur fonctionnement par une très forte densité de courant au niveau du milieu d'amplification, densité de l'ordre de $450 A/cm^2$ nécessitant une alimentation en énergie électrique très importante du dispositif compte tenu d'un rendement global d'émission peu élevé de l'ordre de 0,5%. La contrepartie de tels systèmes est la nécessité de munir de tels dispositifs d'un système très efficace d'évacuation de la chaleur, énergie dégradée de l'énergie d'alimentation électrique.

Des tubes à gaz à décharge pour émission laser de ce type ont été décrits dans le brevet suisse N° 522287 dans lequel le corps du tube proprement dit ou chambre d'ionisation est constitué d'un empilement d'éléments comportant chacun des perforations constituant, après empilement des éléments, des canaux de circulation d'un liquide de refroidissement, et où, le circuit de recirculation du gaz, milieu d'amplification laser, est effectué par un by-pass unique reliant les chambres de cathode et d'anode d'autre part reliées par la chambre d'ionisation.

Le fonctionnement de tels dispositifs n'est pas satisfaisant dans la mesure où, d'une part, le montage du corps du tube, ou chambre d'ionisation, par empilement d'éléments apparaît très complexe du fait de la nécessité d'assurer au niveau de chaque perforation constituant, après empilement, les canaux de circulation du fluide réfrigérant, une étanchéité parfaite des jonctions. La multiplicité des jonctions entraîne une augmentation du risque de fuite vers la chambre d'ionisation du liquide réfrigérant avec pour conséquence directe une déstabilisation de l'émission laser par modification locale des paramètres de conductibilité et de rigidité diélectrique du milieu am-

plificateur de la chambre d'ionisation. Cette déstabilisation peut entraîner même à l'extrême une destruction locale de la paroi du corps du tube ou de la jonction par amorçage d'arc avec le plasma de décharge.

D'autre part, l'existence pour la recirculation du gaz de décharge d'un unique by-pass de section nécessairement voisine de celle de la chambre d'ionisation, en vue d'assurer un écoulement homogène de ce gaz, présente, avec un risque non négligeable d'ionisation du gaz à l'intérieur même du by-pass et de destruction du tube, un défaut de stabilité des conditions d'écoulement du gaz. Ce défaut se manifeste, notamment lors de l'amorçage de la décharge, par l'apparition d'une onde de pression entraînant en tout point de circulation du gaz une oscillation transitoire de la pression du gaz et une modulation correspondante de la densité de courant et de l'intensité d'émission laser correspondante. De tels dispositifs ne peuvent en tout cas prétendre atteindre des degrés de stabilité d'émission meilleurs que $\pm 10\%$ de la puissance maximale d'émission sur une durée de $\frac{1}{10}$ de seconde.

Le tube à gaz à décharge pour émission laser continue selon l'invention permet de remédier aux inconvénients précités et a pour but la mise en œuvre d'un tube à gaz à décharge pour émission laser continue à très haute stabilité.

Un autre but de la présente invention est la mise en œuvre d'un tube à gaz à décharge pour émission laser de grande fiabilité et présentant un MTBF élevé à puissance d'émission maximale nominale.

Un autre but de la présente invention est la mise en œuvre d'un tube à gaz à décharge pour émission laser de réalisation simple et dans lequel chaque jonction des éléments constitutifs du corps du tube présente un haut degré d'étanchéité de la chambre d'ionisation au fluide de refroidissement.

Le tube à gaz à décharge pour émission laser continue selon l'invention est défini par l'ensemble des caractéristiques techniques de l'actuelle revendication 1. Il peut en particulier être utilisé, compte tenu des performances obtenues par sa mise en œuvre, dans les systèmes d'impression ou d'offset, les matériaux à impression étant sensibles au rayonnement de faible longueur d'onde du spectre visible ou à l'ultraviolet, dans les systèmes de séparation isotopique et dans les techniques de photobiologie ou médicales, ainsi qu'en vue de la télécommunication pour mesure de position d'un vaisseau tel qu'un sous-marin à partir de l'émission d'une station terrestre vers un satellite relais.

L'invention sera mieux comprise à l'aide de la description et des dessins ci-après dans lesquels les mêmes références représentent les mêmes éléments et où:

— la fig. 1 représente en perspective et en arraché le tube à gaz à décharge selon l'invention,

— les fig. 2a, 2b, 2c représentent un détail de réalisation d'un des éléments constitutifs du tube à gaz à décharge selon la fig. 1,

— la fig. 3a représente, en coupe, selon un plan de symétrie longitudinale de la fig. 1, un autre détail de réalisation d'un élément constitutif du tube à gaz selon l'invention,

— la fig. 3b représente une coupe selon un plan longitudinal de symétrie de la fig. 1,

— la fig. 3c représente une coupe selon un plan perpendiculaire à l'axe longitudinal de symétrie de la fig. 1.

Selon la fig. 1, le tube à gaz à décharge de l'invention comprend une chambre d'ionisation 1 formée par un élément tubulaire d'axe de symétrie longitudinal $x'x$. L'élément tubulaire est muni d'une ouverture centrale formant la chambre d'ionisation 1. L'élément tubulaire peut être formé soit par un tube en céramique soit par un empilement de disques percés d'un trou en leur centre. L'élément tubulaire comporte en outre un circuit échangeur de chaleur 2 disposé sur la paroi externe de la chambre d'ionisation. Une enveloppe interne 3 contient la chambre d'ionisation 1 et l'échangeur de chaleur. L'enveloppe interne permet, en fonctionnement, la circulation d'un fluide caloporteur entre l'enveloppe interne 3 et la paroi externe de la chambre d'ionisation munie de l'échangeur de chaleur. Le fluide caloporteur peut par exemple être constitué par de l'eau

déionisée. Le tube à gaz à décharge de l'invention comporte en outre un circuit de recirculation 4 du gaz milieu d'amplification laser. Le circuit de recirculation du gaz 4 permet une recirculation du gaz, tel que de l'argon par exemple, entre la chambre d'ionisation 1, une chambre d'anode 8 comportant une anode 5 et une chambre de cathode 7 comportant une cathode 6, la chambre d'ionisation étant également en communication avec la chambre d'anode et la chambre de cathode. Le circuit de recirculation du gaz est constitué par une pluralité de circuits de recirculation élémentaires notés sur les fig. 1, 41, 42, 4p et présentant chacun une résistance à l'écoulement du gaz supérieure à celle de la chambre d'ionisation. La chambre de cathode 7 comporte la cathode 6 formée par un enroulement conducteur d'axe longitudinal confondu avec l'axe $x'x$. L'enroulement de cathode est connecté aux plots de connexion 61, 62. Un circuit de refroidissement 610, 620 permet le refroidissement des plots de cathode afin d'empêcher le vieillissement des joints d'étanchéité de la chambre de cathode. Une vanne permet pour la mise en fonctionnement du tube d'effectuer le vide dans l'ensemble du tube, le gaz milieu d'amplification laser étant ensuite admis par une vanne d'entrée 10. La chambre de cathode 7 comporte en outre centré sur l'axe $x'x$ un miroir 71 constitutif du résonateur laser. Le miroir 71 a par exemple un coefficient de réflexion de l'ordre de 96% permettant la transmission du rayonnement laser utile.

La chambre d'anode 8 comporte une anode 5 à haute stabilité spatiale de densité de courant permettant la transmission du rayonnement laser vers un deuxième miroir du résonateur laser 72 également situé sur l'axe $x'x$. L'anode 5 est reliée à un plot de connexion d'anode 51 et comporte un circuit de refroidissement 510, 520. La chambre d'anode et/ou la chambre de cathode comportent une chambre étanche 11 d'admission du fluide caloporteur en communication avec l'espace délimité par l'enveloppe interne 3 et l'échangeur de chaleur 2. Le fluide caloporteur est mis en circulation par des vannes telles que 110 et 111. Une enveloppe externe 12 assure une protection mécanique du circuit de recirculation du gaz 4, l'enveloppe externe 12 formant avec l'enveloppe interne 3 également une chambre étanche. La chambre d'ionisation 1, l'échangeur de chaleur 2, l'enveloppe interne 3, le circuit de recirculation du gaz 4, l'enveloppe externe 12, la chambre d'anode 8 et de cathode 7 forment une structure sensiblement de révolution par rapport à l'axe $x'x$ du résonateur laser formé par les miroirs 71 et 72. L'échangeur de chaleur 2 est constitué par des ailettes de refroidissement. Dans le cas où l'élément tubulaire formant la chambre d'ionisation 1 est en céramique, les ailettes sont constituées par un manchon métallique en contact avec la paroi externe de l'élément tubulaire.

Conformément aux fig. 2a, 2b, 2c l'élément tubulaire formant la chambre d'ionisation 1 est constituée par un empilement jointif d'éléments 15 en forme de disques concentriques munis d'une ouverture centrale circulaire 150. Les ailettes de refroidissement sont formées dans ce cas au niveau de chaque élément constitutif de chambre d'ionisation par une pluralité d'éminences radiales notées 151, 152 à 15p sur les fig. 2a à 2c.

Selon les fig. 2a et 2b, les éminences 151 à 15p de chaque élément sont distribuées, par rapport à un plan de référence tel que le plan π , selon un même motif, sur la périphérie de chaque disque constituant chaque élément. Les éminences de deux éléments consécutifs après empilement ainsi que représenté à la fig. 2b sont alignées de manière à former sur la surface externe de la chambre d'ionisation une pluralité d'ailettes 161, 162 à 16p distribuées chacune selon une génératrice de l'empilement formant l'élément tubulaire.

Afin d'assurer un meilleur échange de chaleur ainsi que symbolisé à la fig. 2b par la flèche F, chaque élément 15 peut être décalé en rotation d'un angle α donné autour de l'axe $x'x$ par rapport à l'élément suivant de manière à former une pluralité d'ailettes sensiblement distribuées selon une spirale par rapport aux génératrices de l'élément tubulaire formant la chambre d'ionisation 1. Un décalage d'un angle α égal sensiblement à l'angle de la demi-ouverture β de deux éminences consécutives d'un même élément permet la formation d'un échangeur de chaleur 2 en chicane permettant également

une meilleure évacuation de la chaleur. Selon la fig. 2c qui représente une vue en coupe selon le plan π de l'élément représenté fig. 2a, chaque élément comporte en outre sur une de ses faces d'empilement au moins un joint d'étanchéité annulaire 17. Les joints d'étanchéité sont par exemple des joints polymères. Les éléments peuvent sans sortir du cadre de la présente invention comporter deux ou plusieurs joints sur une ou chacune des faces d'empilement. Afin de préserver le ou les joints d'étanchéité 17 de l'exposition au plasma de décharge constitué principalement d'ions argon Ar^{++} et au rayonnement ultraviolet facteur important de vieillissement, chaque élément 15 comporte au niveau de chaque ouverture centrale 150 et à sa périphérie un redent 1502 formant partie mâle pour l'empilement et un logement 1501. Le redent 1502 lors de l'empilement s'engage dans le logement 1501 de l'élément voisin. Une gorge 1500 à la périphérie du logement 1501 reçoit le joint d'étanchéité 17. Le redent 1502, le logement 1501 et la gorge 1500 forment une protection pour le joint d'étanchéité 17. Le rapport $1/d$ de la longueur de chaque élément au diamètre d de l'ouverture centrale est inférieur à 3, $1/d < 3$. A titre d'exemple, chaque élément 15 est constitué par un alliage des métaux compris dans le groupe aluminium, magnésium, silicium. Chaque élément 15 comporte une couche isolante d'alumine. Les éléments 15 sont par exemple débités à partir d'un profilé de cet alliage, chaque élément étant ensuite soumis à un traitement d'anodisation dure de manière à obtenir une couche d'alumine d'épaisseur supérieure à 20 μm sur toute la surface de chaque élément. De même l'ensemble des parties du tube à décharge soumises à l'action du plasma de décharge sont constituées par ce même matériau connu sous le nom commercial de Anticorodal ainsi que l'enveloppe interne 3, l'enveloppe externe 12 et les chambres d'anode 8 et de cathode 7.

Selon la fig. 3a, l'anode 5 à haute stabilité spatiale de densité de courant est constituée par un élément conducteur 50 présentant par rapport à l'axe de symétrie longitudinal $x'x$ de la chambre d'ionisation une structure effilée 501 de révolution. La structure effilée comporte une partie acérée 502 dirigée vers la cathode 6 du tube à décharge. L'élément conducteur 50 comporte en outre, au voisinage de l'intersection de l'axe de symétrie longitudinal $x'x$ de la chambre d'ionisation, une ouverture 503 permettant la transmission du rayonnement laser vers le miroir 72 du résonateur. L'élément conducteur 50 est constitué par un cylindre métallique dans lequel est ménagée une cavité. La cavité est formée dans le cylindre selon un cône d'axe de symétrie de révolution confondu avec l'axe de symétrie longitudinal de la chambre d'ionisation et d'angle solide au sommet sensiblement égal à $\frac{\pi}{2}$. La structure effilée est constituée par les parois du cône et la partie acérée de celle-ci est constituée par l'arête vive, intersection de la surface latérale du cylindre et du cône. L'extrémité conique de la cavité est prolongée par une ouverture 503 sensiblement cylindrique permettant le passage du rayonnement laser. L'élément conducteur 50 est monté dans un manchon isolant 505 en téflon par exemple, l'anode étant portée en fonctionnement à une tension de l'ordre de 250 V, et comporte un circuit 504 de refroidissement. Une telle structure d'anode combinée à un choix convenable de l'espacement entre l'anode et l'extrémité de la chambre d'ionisation 1 permet par effet de bord au niveau du champ électrique au voisinage de l'anode d'obtenir une distribution de celui-ci pour laquelle l'absorption du faisceau laser est notablement diminuée. L'élément conducteur 50 est par exemple constitué par un cylindre de cuivre pur.

Selon la fig. 3b, qui représente une coupe selon un plan de symétrie longitudinal de la fig. 1, l'élément tubulaire constituant la chambre d'ionisation 1 comporte à chaque extrémité de celle-ci un élément d'adaptation 13, 14 entre la chambre d'ionisation et chambre d'anode 8 et chambre de cathode 7 permettant notamment l'adaptation progressive d'impédance de ces différentes chambres. Chaque élément d'adaptation 13, 14 est constitué par une pièce sen-

siblement conique d'axe longitudinal confondu avec l'axe longitudinal de la chambre d'ionisation $x'x$. Chaque pièce 13, 14 comporte un alésage interne central 130, 140 de forme évasée et de révolution autour de l'axe longitudinal de la pièce. La plus grande ouverture de chaque alésage central est en vis-à-vis de l'anode 5 et de la cathode 6 du tube respectivement. La grande ouverture de l'alésage 130 correspond sensiblement à l'ouverture du cône de la cavité d'anode 502. La grande ouverture de l'alésage 140 correspond sensiblement au diamètre de l'enroulement constituant la cathode 6. Le profil de l'alésage central de chaque pièce correspond sensiblement à une décroissance exponentielle du diamètre de l'alésage à partir de l'ouverture maximale de chaque pièce jusqu'à une valeur égale à celle du diamètre de l'ouverture centrale 150 des éléments, la décroissance intervenant au maximum sur une longueur équivalente à celle de trois éléments. Un tel arrangement de la structure des éléments d'adaptation 13 et 14 permet, du fait du maintien des conditions d'écoulement du gaz très proches de l'écoulement laminaire, en particulier dans les phases d'initiation des émissions continues ou pulsées, une atténuation très importante de l'érosion ionique des surfaces de l'alésage. Celles-ci comportant, ainsi que décrit précédemment, un revêtement d'oxyde d'alumine obtenu par anodisation dure permettent une reproductibilité parfaite des conditions de l'écoulement du gaz et de décharge dans des conditions constantes d'adaptation d'impédance entre la chambre d'anode, la chambre de cathode et la chambre d'ionisation respectivement.

Selon les fig. 3b et 3c, la fig. 3c représentant une coupe transversale de la fig. 1, les circuits de recirculation élémentaires 41, 42 à 4p sont constitués chacun par au moins un tube de section s inférieure à la section S de la chambre d'ionisation 1. Les tubes sont des tubes thermo résistants isolants en verre ou en quartz. La section s de chaque tube est voisine de $\frac{S}{p}$ où S est la section de la chambre d'ionisation et p le nombre de circuits de recirculation élémentaires. De préférence la section s de chaque tube est supérieure à $\frac{S}{p}$ de 10 à 20% environ. Selon le mode de réalisation particulier de la fig. 3b, les circuits de recirculation élémentaires sont chacun constitués par deux tubes en chicane. Cette disposition permet d'augmenter la longueur de recirculation du gaz, chaque tube ayant une longueur comprise entre enveloppe extérieure 12 et enveloppe interne 3 supérieure à la demi-longueur de la chambre d'ionisation. La pluralité de circuits de recirculation et leur configuration en chicane — sur la fig. 3b le tube 41 est associé au tube 42 et le tube 4p-1 au tube 4p pour former un circuit élémentaire respectivement — permettent une amélioration de la stabilité d'émission et des paramètres de décharge du tube. Cette amélioration est obtenue par augmentation de la résistance électrique de chaque circuit de recirculation supprimant pratiquement le risque de décharge dans ces circuits et par augmentation de la résistance à l'écoulement du gaz au niveau de chacun des circuits élémentaires diminuant sensiblement les oscillations et les variations de pression du gaz dans le tube et corrélativement les variations de densité de courant correspondantes.

Le tube à gaz à décharge ainsi décrit permet d'obtenir, compte tenu de ses caractéristiques techniques, une stabilité d'émission inférieure à 1,5% de la puissance maximale atteinte. Cette dernière est de 60 W en fonctionnement continu pour les longueurs d'onde bleu-vert 457,9 nm à 514,5 nm et 15 W en rayonnement ultraviolet 351,1 nm et 363,7 nm.

L'assemblage du tube à gaz à décharge de l'invention est effectué par introduction de l'empilement des éléments 15 dans l'enveloppe interne 3, les éléments ayant un diamètre sensiblement égal à celui de l'enveloppe interne 3. L'empilement ainsi constitué est assemblé avec l'enveloppe externe 12 et avec les chambres de cathode et d'anode par l'intermédiaire de joints d'étanchéité 900 et maintenu en pression à l'aide de vis et écrous de serrage tels que 700 et 800.

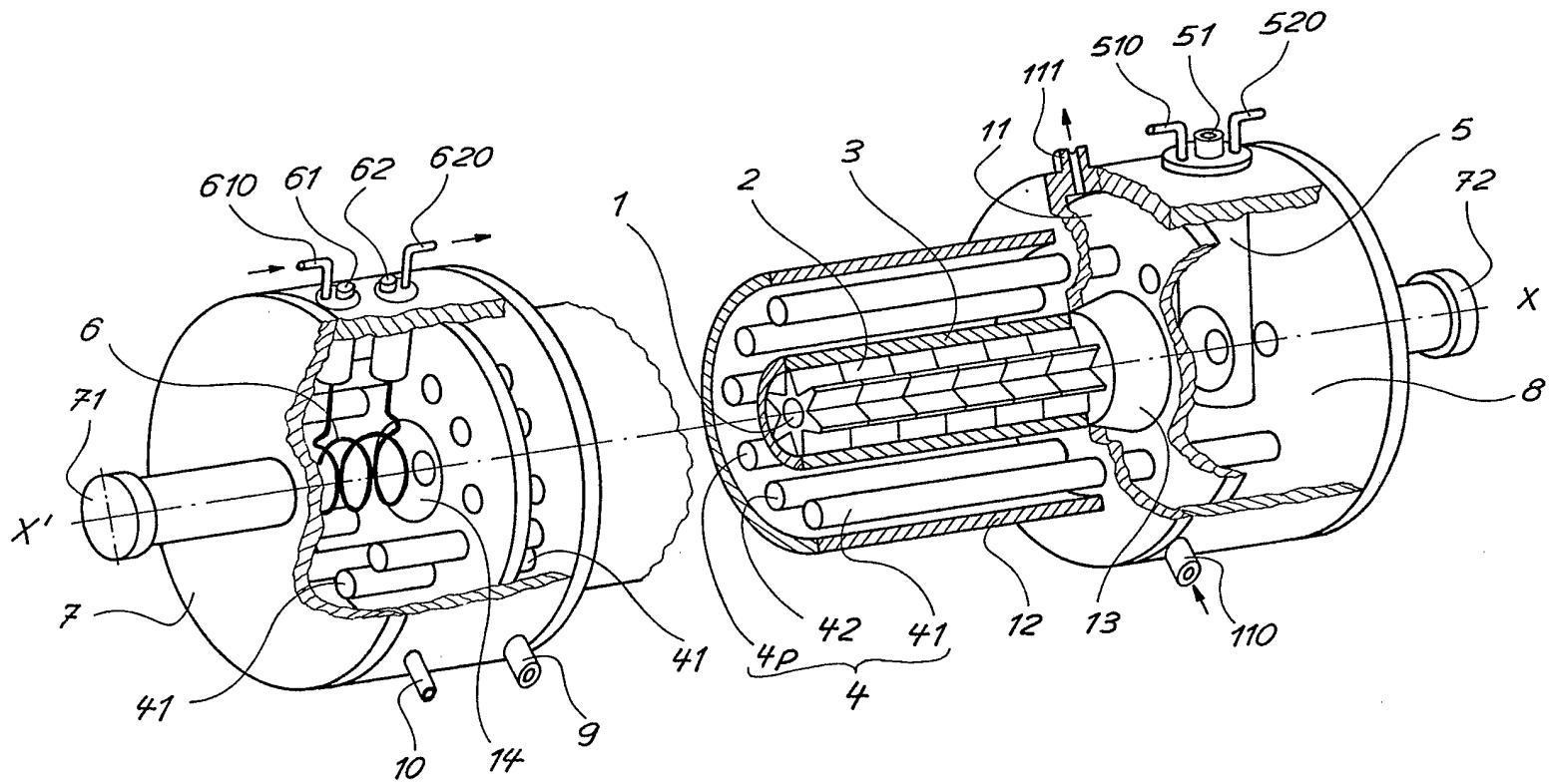
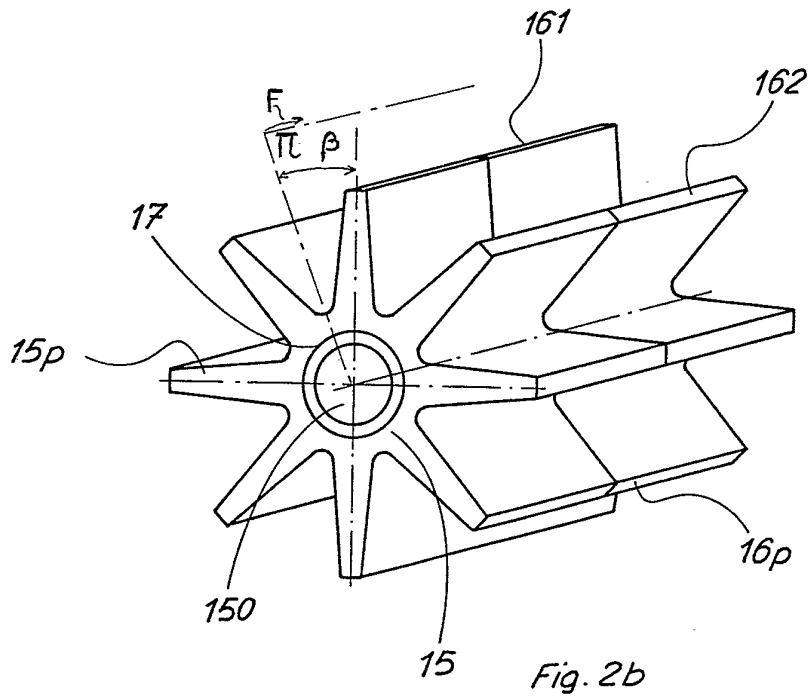
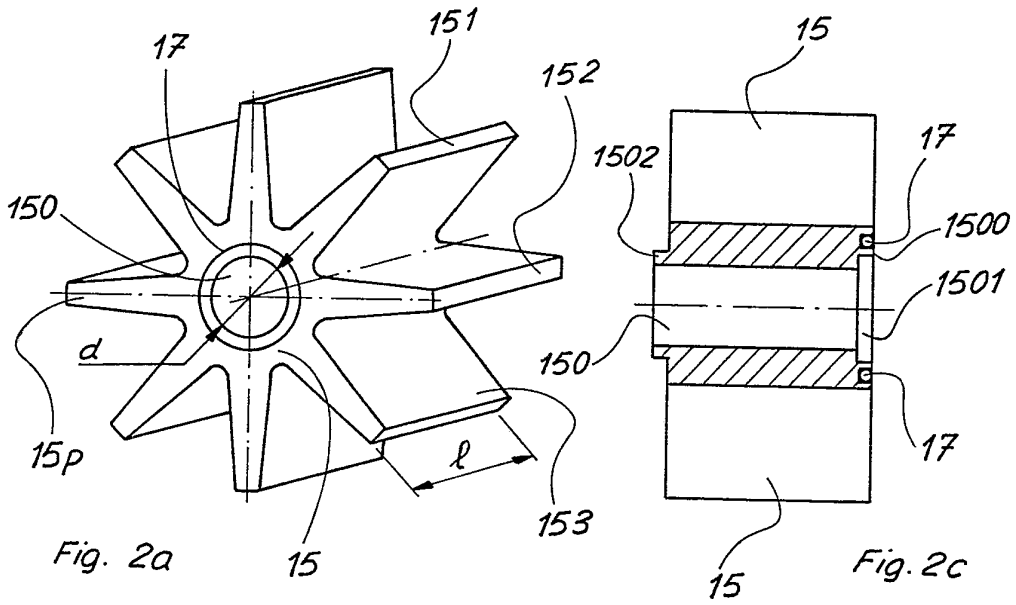


Fig. 1



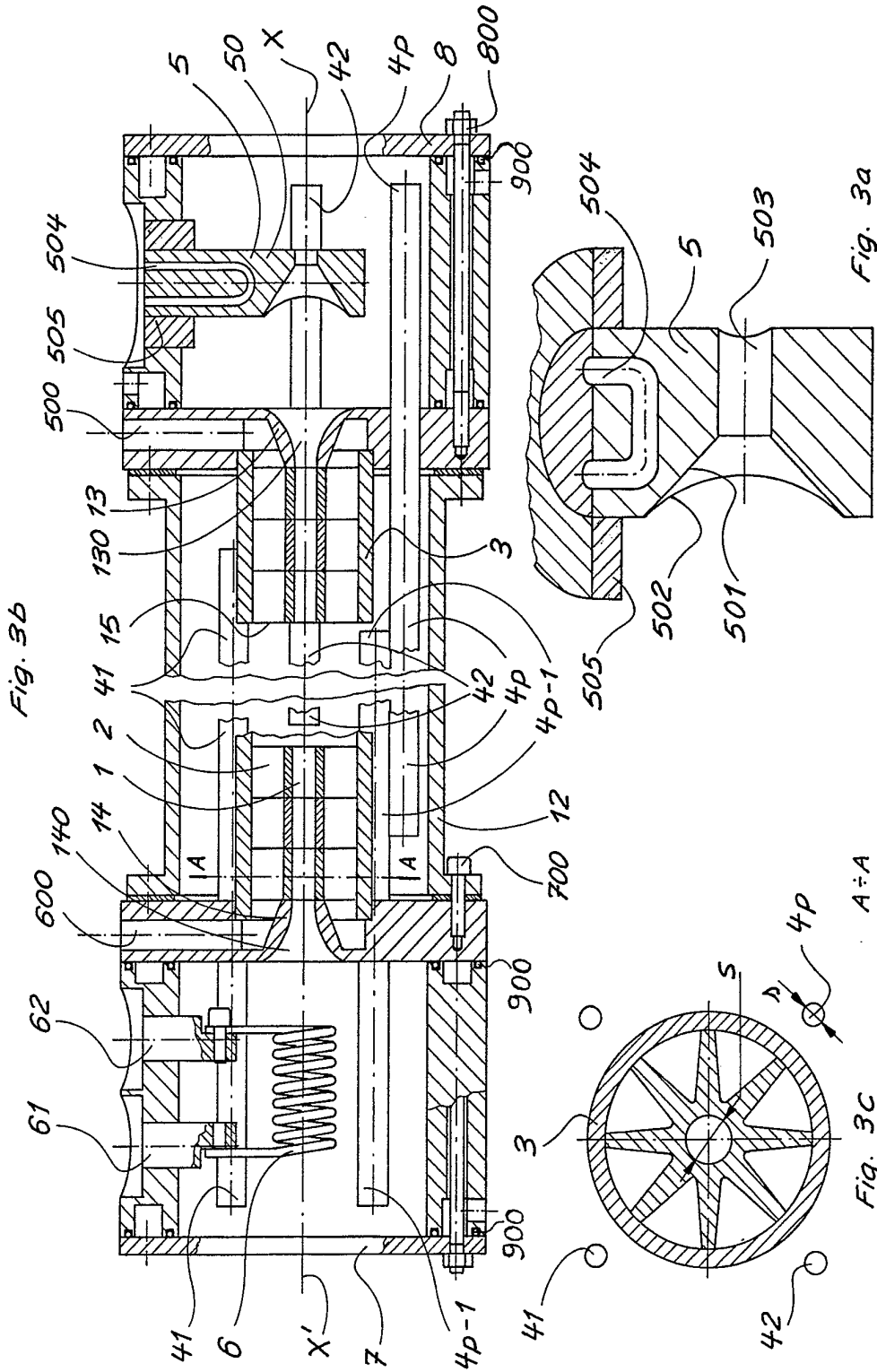


Fig. 3b

Fig. 3a

Fig. 3c